



AAESB
(Amicale des Anciens Elèves de Saint-Brice)
Section RANDONNEE PEDESTRE (*)

BULLETIN D'ADHÉSION ou RENOUELEMENT D'ADHÉSION

NOM : **Prénom :**

Date de naissance

Adresse :

Code postal **Ville :**

Téléphone fixe (et) ou mobile :

Mail :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

NOM..... **Tél**.....

1/ Je règle mon adhésion de 20 € - Par chèque (AAESB- Section Randonnée pédestre)

Pour mémoire : l'année sportive commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

2/Je joins un certificat médical, attestant que je ne présente aucune contre-indication à la pratique de la randonnée (pour les nouveaux adhérents uniquement).

3/J'autorise la Section Randonnée Pédestre de l'AAESB à utiliser mon image dans le cadre strict de sa communication (site, messagerie) Oui - Non

Fait à

le

Signature :

- Le participant doit porter des chaussures adaptées à la marche tout terrain
- Les sorties peuvent être modifiées ou annulées, notamment en raison de l'indisponibilité de l'animateur ou par mauvaises conditions climatiques
- Les participants sont tenus de se conformer aux instructions de l'animateur notamment en ce qui concerne les règles de sécurité
- Les participants ne doivent pas quitter le groupe sans prévenir l'accompagnateur et ne doivent pas partir seuls au risque de se perdre ou se blesser
- La responsabilité de l'AAESB n'est engagée que sur les trajets des randonnées. Dans le cas où le point de départ de la randonnée est différent du point de rv de la sortie, les participants sont invités à pratiquer le co-voiturage. L'assurance de l'AAESB ne couvre pas ce type de déplacement. Les conducteurs volontaires doivent posséder une assurance passagers personnelle.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des adhérents dont le comportement nuirait au bon fonctionnement de la section et de l'Association.